



UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

Extrait du PV n° 07 du 17/01/2017

Rappel des rencontres du 21/01 et annonce de celles des 28/01, 04 et 11/02/2017.



Comité de Discipline

Rencontre MADIP - R. Radio TV Boys du 10/12 : score devient 0 - 5 forfait au lieu de 0 - 1 + amende de 25 euros à charge de MADIP (*article 7 du règlement*).

Rencontre CS Eurocommission 2 - Actiris du 28/01 : score devient 0 - 5 forfait + amende de 50 euros (dont 25 euros à ristourner à Actiris) à charge de CS Eurocommission.



Comité d'Evocation

Rencontre CS Eurocommission 2 - Actiris du 28/01 : score devient 0 - 5 forfait + amende de 50 euros (dont 25 euros à ristourner à Actiris) à charge de CS Eurocommission.

Décision maintenue.



Divers

Les affiliations du Football et uniquement celles-là doivent être introduites par le CQ directement dans le site. Le fichier avec la photocopie couleur de la CI recto/verso est à joindre sous format PDF de maximum de 1 MB.

Les listes de vos membres sont mises à jour automatiquement.

Rappels :

- Le nom repris sur la feuille de match doit être identique à celui de la CI. Une amende administrative de 15 euros sera appliquée en cas d'infraction.
- Lorsque la décision de la Fédération (prise de commun accord avec l'ABSSA) est « décision de l'arbitre au terrain », il est inutile de téléphoner chez l'un ou l'autre membre du Comité.
- Les seuls documents officiels à produire sont la carte d'identité, le permis de conduire ou le passeport. Tous originaux. Pas de photocopies, ni d'images sur smartphones.
Les anciennes licences URSIB ne sont, quant à elles, plus valables.



Inter Fédérations

La FTF nous signale que le FC Manzah a été exclu de la Fédération.